

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-01122 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabé est informé de l'ouverture, **le dimanche 21 novembre 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales pour le compte du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2021**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabé, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis

N°	Intitulé des concours	Diplôme requis	Nombre de postes à pourvoir
1.	Agent Technique en Agriculture	BEPC et Diplôme d'Agent Technique en Agriculture du Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	10
2.	Technicien Supérieur en Agriculture	BAC C ou D, BAC Agricole et Brevet de Technicien Supérieur en Agriculture du Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou, Brevet de technicien supérieur en Agriculture ou tout autre diplôme reconnu équivalent	15
3.	Ingénieur en Agriculture	Diplôme d'Ingénieur en Agriculture du Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou, du Master en Agriculture ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	14
4.	Conseiller en Etudes et en Analyses, option : Economie	Master, DEA ou DESS en Economie Agricole ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	02

N°	Intitulé des concours	Diplôme requis	Nombre de postes à pourvoir
	Agricole		
5.	Conseiller en Etudes et en Analyses, option : Géographie	Master, DEA ou DESS en Géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	02
6.	Conseiller en Etudes et en Analyses, option : Sociologie	Master, DEA ou DESS en Sociologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	02
Total			45

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 27 octobre 2021 à 00h 00mn au 05 novembre 2021 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques comportant les pièces ci-dessous énumérées, au plus tard dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MAAHM.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée des diplômes requis ou de leurs attestations ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves du concours se dérouleront selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : épreuve de spécialité.....coéf. 03
- 11h30mn à 13h30mn : culture générale.....coéf. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats admis seront immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

